

91

ISO

ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

RECOMMANDATION ISO R 607

AGENTS DE SURFACE PULVÉRULENTS
PRÉPARATION D'UN ÉCHANTILLON RÉDUIT

1^{ère} ÉDITION

Juillet 1967

REPRODUCTION INTERDITE

Le droit de reproduction des Recommandations ISO et des Normes ISO est la propriété des Comités Membres de l'ISO. En conséquence, dans chaque pays, la reproduction de ces documents ne peut être autorisée que par l'organisation nationale de normalisation de ce pays, membre de l'ISO.

Seules les normes nationales sont valables dans leurs pays respectifs.

Imprimé en Suisse

Ce document est également édité en anglais et en russe. Il peut être obtenu auprès des organisations nationales de normalisation.

HISTORIQUE

La Recommandation ISO/R 607, *Agents de surface pulvérulents — Préparation d'un échantillon réduit*, a été élaborée par le Comité Technique ISO/TC 91, *Agents de surface*, dont le Secrétariat est assuré par l'Association Française de Normalisation (AFNOR).

Les travaux relatifs à cette question furent entrepris par le Comité Technique en 1961 et aboutirent en 1963 à l'adoption d'un Projet de Recommandation ISO.

En septembre 1965, ce Projet de Recommandation ISO (N° 835) fut soumis à l'enquête de tous les Comités Membres de l'ISO. Il fut approuvé, sous réserve de quelques modifications d'ordre rédactionnel, par les Comités Membres suivants :

Allemagne	Espagne	Portugal
Argentine	France	R.A.U.
Autriche	Hongrie	République Sud-Africaine
Belgique	Irlande	Roumanie
Brésil	Italie	Royaume-Uni
Canada	Japon	Suisse
Chili	Pays-Bas	Tchécoslovaquie
Colombie	Pologne	Yougoslavie

Aucun Comité Membre ne se déclara opposé à l'approbation du Projet.

Le Projet de Recommandation ISO fut alors soumis par correspondance au Conseil de l'ISO qui décida, en juillet 1967, de l'accepter comme RECOMMANDATION ISO.

AGENTS DE SURFACE PULVÉRULENTS PRÉPARATION D'UN ÉCHANTILLON RÉDUIT

1. OBJET

La présente Recommandation ISO a pour objet de décrire une méthode permettant d'obtenir un échantillon réduit, de masse supérieure à 250 g, représentatif d'un échantillon global d'agent de surface pulvérulent, et d'obtenir, à partir de l'échantillon réduit, un nombre voulu d'échantillons pour laboratoire.

Cette méthode s'applique aux poudres, même atomisées, notamment lorsqu'elles contiennent des adjuvants introduits après séchage. Le mélange physique obtenu dans ce dernier cas a tendance à se classer.

2. PRINCIPE

Réduction de l'échantillon global par un procédé mécanique jusqu'à obtention d'un échantillon réduit.

3. APPAREILLAGE

L'appareil doit être conçu de manière que les deux parties de l'échantillon obtenues à chaque opération de division soient quantitativement semblables entre elles et qualitativement représentatives de l'échantillon d'origine.

L'appareil répondant le mieux à ces conditions est *l'échantillonneur conique* dans lequel l'échantillon contenu dans une trémie s'écoule sur un cône dont la pointe est directement située au-dessous du centre de l'orifice de la trémie.

L'échantillon coulant le long du cône est reçu dans les réceptacles disposés à la base du cône et sur tout son pourtour. Les réceptacles pairs sont réunis d'un côté, les réceptacles impairs de l'autre, donnant ainsi deux échantillons réduits identiques*.

4. MODE OPÉRATOIRE

Placer deux récipients sous les sorties de l'échantillonneur conique, remplir la trémie et faire couler sur le cône l'échantillon global qui se divise en deux parties, reçues dans les deux récipients. Mettre de côté la partie de l'échantillon global reçue dans l'un des récipients.

Passer une nouvelle quantité de l'échantillon global par l'échantillonneur conique et répéter l'opération jusqu'à ce que tout l'échantillon global ait été divisé. Passer ensuite la totalité du produit pulvérulent ainsi mis de côté qui correspond à la moitié de l'échantillon global, par l'échantillonneur conique d'une façon analogue et répéter l'opération jusqu'à ce que l'échantillon global ait été réduit à la quantité voulue.

5. CONSERVATION DE L'ÉCHANTILLON RÉDUIT

L'échantillon réduit doit être placé immédiatement dans une bouteille en verre de couleur foncée, à fermeture étanche. Il convient de s'assurer que l'échantillon réduit conserve, dans toute la mesure du possible, son état initial jusqu'au moment de l'analyse. Il est souhaitable que l'analyse suive l'échantillonnage aussitôt que possible.

S'il est nécessaire d'avoir plus d'un échantillon pour laboratoire, l'échantillon réduit doit être préparé en quantité suffisante pour obtenir $2n$ échantillons pour laboratoire identiques, où $2n$ égale ou excède le nombre d'échantillons pour laboratoire désirés.

L'échantillon réduit doit alors être divisé en $2n$ parties égales au moyen de l'échantillonneur conique. Chacune des parties ainsi obtenues doit être placée immédiatement dans une bouteille en verre de couleur foncée à fermeture étanche, et l'excès, s'il y en a, doit être rejeté.

* Voir Figures 1 et 2. Les cotes sont données à titre indicatif.

Dimensions en millimètres

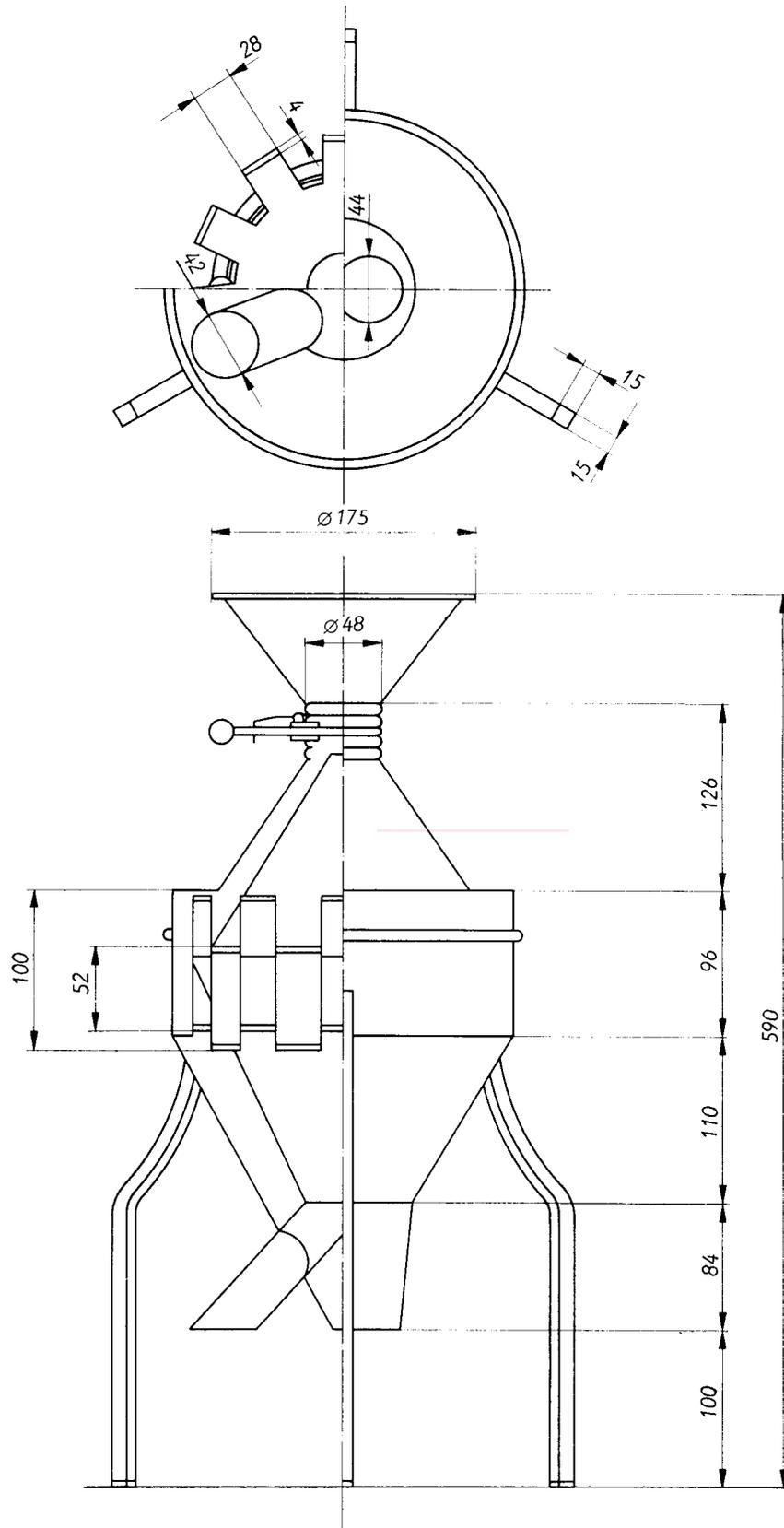


FIG. 1. — Schéma de l'échantillonneur conique

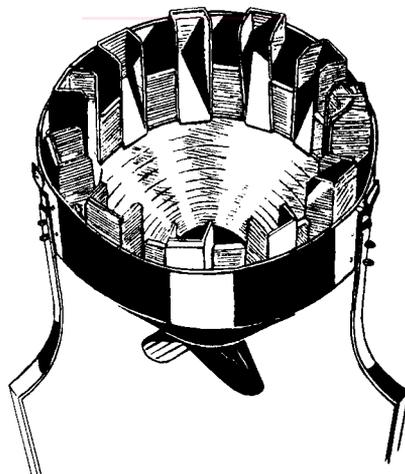
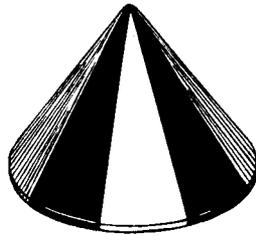
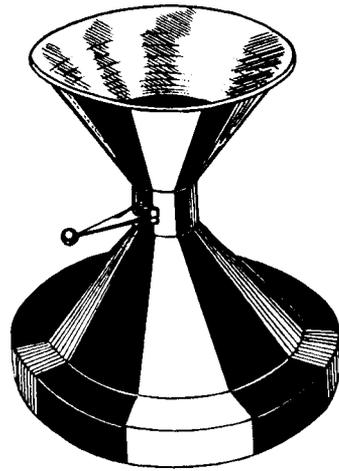


FIG. 2. — Vue en perspective de l'échantillonneur conique